



## Réunion du Comité Syndical

du 29 mars 2016

**CS - 3.08**  
**Budget primitif 2016**

**RAPPORT**  
Présenté par Monsieur Pierre REY  
Vice-président

Le vingt-neuvième jour du mois de mars de l'année deux mil seize à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente-six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Olivier DEROY, président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

### Etaient présents :

#### - Délégués titulaires :

**C.A.B.** : MM. Olivier DEROY, Jacques BONIN, Jean-Claude MARTIN, Jean-Pierre CUENIN

**S.I.C.T.O.M.** : MM Patrick MIESCH, Sébastien FLOTAT, Emile EHRET, Luc SENGLER jusqu'au point CS-3.09 inclus, Hervé GRISEY, Pierre REY

**C.C.S.T.** : MM. André HELLE, Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT

#### - Délégués suppléants avec voix délibératives :

**C.A.B.** : Mme. Bernadette PRESTOZ, M. Michel ORIEZ

**S.I.C.T.O.M.** : NEANT

**C.C.S.T.** : NEANT

Le quorum est atteint : 15 présents

#### - Délégués suppléants sans voix délibératives :

**C.A.B.** : NEANT

**S.I.C.T.O.M.** : M. André PICCINELLI

**C.C.S.T.** : NEANT

Prefecture du Terr. de Belfort
- 5 AVR. 2016
Service Courrier

**Etaient excusés**

- **Délégués titulaires :**

**C.A.B. :** MM. Yves VOLA, Bernard DRAVIGNEY, Ian BOUCARD, Mme. Marie ROCHETTE DE LEMPDES

**S.I.C.T.O.M:** NEANT

**C.C.S.T. :** NEANT

- **Délégués suppléants :**

**C.A.B. :** NEANT

**S.I.C.T.O.M. :** Mme. Félice ZWINGELSTEIN, M. Michel JARDON

**C.C.S.T. :** M. Jean LOCATELLI

**Etaient absents**

- **Délégués titulaires :**

**C.A.B.:** Mme. Françoise RAVEY

**S.I.C.T.O.M. :** NEANT

**C.C.S.T. :** NEANT

- **Délégués suppléants :**

**C.A.B. :** MM. Stéphane GUYOD, Philippe CHALLANT, Leouahdi Selim GUEMAZI, Raphaël RODRIGUEZ, Thierry PATTE, Mmes. Loubna CHEKOUAT, Marie-Laure FRIEZ

**S.I.C.T.O.M :** MM. Gilles HEINRICH, Thierry STEINBAUER, Henri OSTERMANN,

**C.C.S.T. :** MM. Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN



## Réunion du Comité Syndical

du 29 mars 2016

CS - 3.08

### Budget primitif 2016

### RAPPORT

Présenté par M. Pierre REY  
Vice-Président

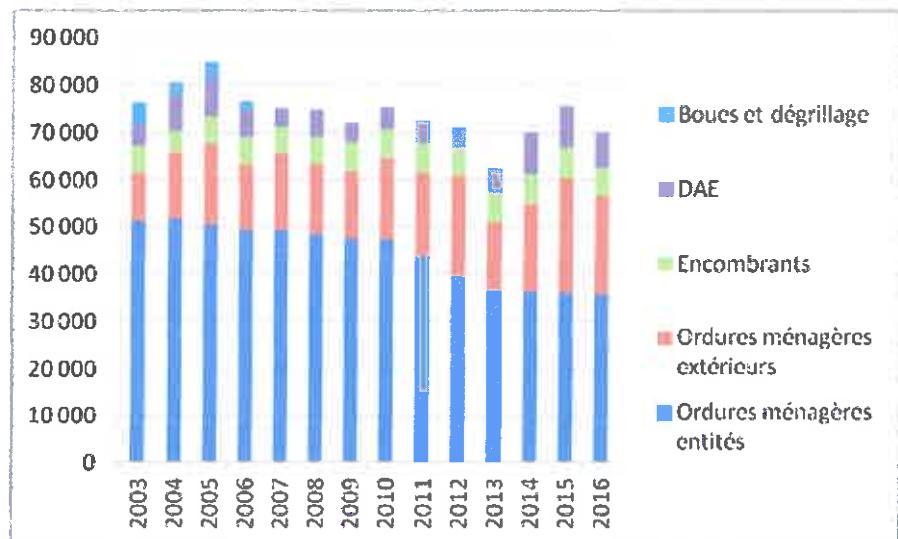
Monsieur le Vice-Président présente à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif 2016, dans la continuité du Rapport d'Orientation Budgétaire adopté en Comité Syndical le 23 février dernier et de la décision d'affectation du résultat 2015, intégré dès le budget primitif.

#### 1. Données d'exploitation

Le budget 2016 est adossé à une estimation prudentielle des tonnages entrants à 70 000 tonnes, soutenue par des apports extérieurs qui restent dynamiques, bien qu'en baisse. La problématique du vide de fours structurel demeure, même si, comme déjà évoqué, les effets en sont atténués grâce aux partenariats extérieurs.

	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016 Prévisions	Ecart en tonnes n / n - 1	Evolution n / n - 1
<b>Ordures ménagères</b>	<b>54 899</b>	<b>60 342</b>	<b>56 640</b>	<b>-3 702</b>	<b>-6.14%</b>
Entités	36 087	36 003	35 800	-203	-0.56%
CAB	25 817	25 921	25 700	-221	-0.85%
SICTOM	6 456	6 270	6 400	130	2.07%
CCST	3 814	3 812	3 700	-112	-2.94%
Extérieurs	18 812	24 339	20 840	-3 499	-14.38%
SM 4	1 481	1 442	1 240	-202	-14.01%
SYTEVOM de Haute-Saône	4 547	10 273	8 500	-1 773	-17.26%
SYDOM du Jura	1 446	1 239	1 000	-239	-19.29%
VALINÉA	1 788	2 338	2 000	-338	-14.46%
SYBERT Besançon	1 095	174	0	-174	-100.00%
SENERVAL	5 022	8 539	8 000	-539	-6.31%
SECHE ECO INDUSTRIE	3 314	99	0	-99	-100.00%
NOVERGIE EST	0	133	0	-133	-100.00%
Autres producteurs	119	102	100	-2	-1.96%
<b>Encombrants</b>	<b>6 160</b>	<b>6 615</b>	<b>6 000</b>	<b>-615</b>	<b>-9.30%</b>
<b>DAE</b>	<b>8 937</b>	<b>8 605</b>	<b>7 200</b>	<b>-1 405</b>	<b>-16.33%</b>
<b>Dégrillage</b>	<b>186</b>	<b>155</b>	<b>160</b>	<b>5</b>	<b>3.23%</b>
<b>Gisement total</b>	<b>70 182</b>	<b>75 717</b>	<b>70 000</b>	<b>-5 717</b>	<b>-7.55%</b>

L'exercice 2016 apparaît donc comme un exercice encore préservé en termes de tonnages.



*Evolution des gisements entrants de 2003 à 2016*

## 2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à titre prévisionnel à 14 741 789 K €, en dépenses et en recettes.

Pour permettre la comparaison entre exercices, il est opportun de neutraliser les écritures d'ordre qui enregistrent le refinancement du prêt DEXIA suivant décision n° 1/2016 du 28 janvier 2016 (cf compte-rendu au Comité Syndical en séance du 23 février 2016).

Ces écritures qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, représentent 167 K, ramenant ainsi le budget considéré à 14 573 K €.

La comparaison est effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2015).

### a. Recettes

	BP 2015	BP 2016	Ecart	Evol°
013. Atténuation de charges	15	31	16	106.67%
70. Produit des services	10 336	11 288	952	9.21%
<b>Total recettes gestion courante</b>	<b>10 351</b>	<b>11 319</b>	<b>968</b>	<b>9.35%</b>
76. Produits financiers	616	0	-616	-100.00%
77. Produits exceptionnels	15	0	-15	-100.00%
78. Reprise sur provision	0	668	668	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>10 982</b>	<b>11 987</b>	<b>1 005</b>	<b>9.15%</b>
Excédent reporté	2 690	2 586	-104	-3.87%
<b>Total budget</b>	<b>13 672</b>	<b>14 573</b>	<b>901</b>	<b>6.59%</b>

*Evolution des recettes de fonctionnement en K € par poste, de BP à BP*

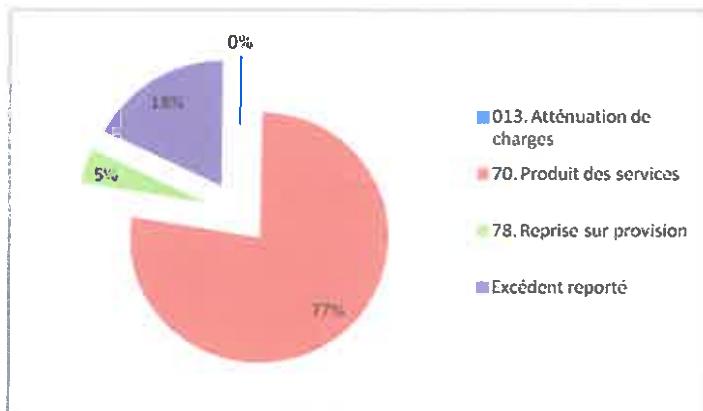
La progression des recettes réelles de fonctionnement (+ 1 005 K € soit 9.15%) s'explique à plusieurs niveaux :

- l'évolution tarifaire du coût de traitement de 7 %, votée par le Comité Syndical le 8 décembre 2015
- une recette électrique anticipée en progression
- la reprise sur provisions pour risques financiers, constituée en 2015

Le changement d'imputation de la TGAP, du c/76 vers le c/70, impacte le présent budget à hauteur d'un montant prévisionnel de 576 K €, sans incidence sur la prévision globale des recettes réelles de l'exercice.

Toutefois, et de ce fait, la progression du produit des services (c/70) demande à être atténuée d'autant pour une juste comparaison avec le BP n-1 (+ 376 K €, soit 3.78%), dans un contexte où les apports extérieurs baissent de 3 500 tonnes.

Plus globalement, les recettes budgétaires sont soutenues par la reprise, dès le BP, de l'excédent reporté, qui représente 18% du total des recettes budgétaires.



*Ventilation des recettes de fonctionnement 2016 par poste*

Cet excédent vient en atténuation de l'effort budgétaire demandé aux entités. La refonte de la tarification avec instauration d'une part fixe et d'une part variable reste un dossier majeur à appréhender.

## b. Dépenses

La comparaison est effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2015), après neutralisation de la TGAP, qui affecte le chapitre 011. Charges générales à hauteur de 700 K €.

Nos dépenses réelles de fonctionnement, hors TGAP, baissent de près de 6% (538 K €), témoignant par là d'un réel effort, maintenu sur la durée, de maîtrise des coûts en interne.

	BP 2015	BP 2016	Ecart	Evol°
011. Charges générales hors TGAP	4 588	4 443	-145	-3.16%
012. Frais de personnel	2 015	1 995	-20	-0.99%
65. Charges gestion courante	76	83	7	9.21%
<b>Total dépenses gestion courante</b>	<b>6 679</b>	<b>6 521</b>	<b>-158</b>	<b>-2.37%</b>
66. Charges financières	1 452	2 302	850	58.54%
67. Charges exceptionnelles	6	6	0	0.00%
68. Dotations aux provisions	1 230	0	-1 230	-100.00%
<b>Total dépenses réelles hors TGAP</b>	<b>9 367</b>	<b>8 829</b>	<b>-538</b>	<b>-5.74%</b>
042. Opérations d'ordre	563	1 255	692	122.91%
023. Virement section invest.	3 172	3 788	616	19.42%
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>3 735</b>	<b>5 043</b>	<b>1 308</b>	<b>35.02%</b>

Budget total hors TGAP	13 102	13 872	770	5.88%
------------------------	--------	--------	-----	-------

*Evolution des dépenses de fonctionnement par poste en K €, de BP à BP*

Les **charges générales** (c/011) hors TGAP baissent de 145 K € (-3.16%). Les principaux postes ciblés sont :

- la facture énergétique (c/60612 : - 40 K et c/60621 : - 10 K €) : le fonctionnement turbine doit permettre de réduire les achats sur le réseau, et la réduction des arrêts/démarrages influe directement sur la consommation de fuel
- l'entretien du matériel roulant (c/61551 : -22 K €), sous l'effet de la baisse de cotisation au SMGPAP (de 144 à 122 K €), grâce à l'optimisation du parc de matériel roulant
- les prestations de service (c/611 : - 154 K €), qui tirent notamment les conséquences de la reprise totale en régie du transport depuis le quai. Le crédit global prévisionnel doit cependant permettre d'intégrer les aléas d'exploitation (évacuations, mise en balles), avec une enveloppe forfaitaire dédiée de l'ordre de 400 K €.

Ces efforts rendent possible la mobilisation d'enveloppes supplémentaires sur des secteurs tels que :

- le suivi environnemental (c/6188 / + 36 K €)
- l'entretien biens mobiliers et la maintenance (c/61558 et c/6156 : + 20 K €)

Les **frais de personnel** (c/012) sont appréhendés en légère baisse concernant l'enveloppe annuelle (- 20 K € soit 1%). Les perspectives sont à effectif constant, conformément au point détaillé effectué sur ce poste lors du Rapport d'Orientation Budgétaire du 23 février dernier, avec des postes qui ne sont pas couverts en année pleine.

Les **charges de gestion courantes** (c/65) progressent sous l'effet uniquement de l'enveloppe correspondant à la prise en charge d'un fonctionnaire privé d'emploi (c/6555) : + 17 K €. A l'inverse, en effet, les crédits réservés aux indemnités élus tirent les conséquences de la suppression d'une vice-présidence en juin 2015, tandis que la participation au Comité des Œuvres Sociales reste globalement stable.

**Les charges financières** (c/66) comprennent :

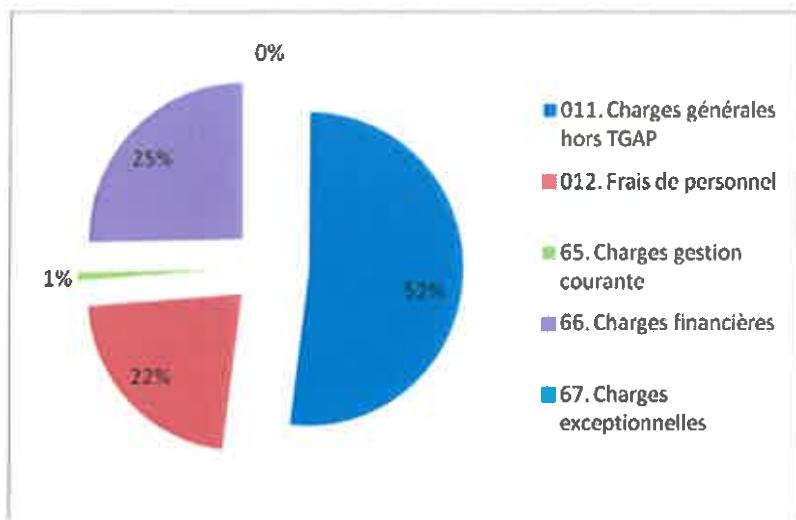
- les intérêts des emprunts à échéance (c/66111), ainsi que le versement à CAFFIL du solde 2015 des intérêts liés à l'ancien prêt EUR-CHF, conformément à la transaction entre les deux parties, soit 562 K €
- les intérêts courus non échus (c/66112)
- les autres frais financiers (fixing du SWAP CALYON essentiellement) ainsi que des crédits prévisionnels pour ligne de trésorerie (c/6688)

En termes d'évolution par rapport à n-1, les charges financières (c/66) et les provisions pour risques (c/68) doivent être agrégées, dans la mesure où le choix avait été fait au BP 2015 de ne pas inscrire les crédits correspondant aux prêts hors charte, mais de procéder en lieu et place à une provision (voir ci-après commentaire c/68).

Sur cette base, l'évolution par rapport à n-1 est ainsi négative (- 14.16% soit 380 K €).

Enfin, en termes de répartition, les principaux postes de dépenses restent :

- les charges générales hors TGAP (52% des dépenses réelles de fonctionnement)
- les frais financiers (25%)
- les frais de personnel (22%).



*Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP*

En chiffres bruts, le budget progresse sous le double effet :

- d'une capacité d'autofinancement renforcée, avec un virement à la section d'investissement en progression de 616 K € (+ 19.42%)
- des écritures d'ordre en hausse de 692 K € (+ 122.91%), correspondant à la dotation aux amortissements des charges financières à répartir. Cela concerne l'indemnité de 18 050 K € pour le réaménagement fin 2015 des prêts SFIL, qui a donné lieu à étalement de charge. Le compte 6862 est ainsi débité à chaque fin d'exercice par le crédit du compte 4817 à hauteur de la part annuelle de l'indemnité étalée, soit 722 K € (opération d'ordre budgétaire).

### 3. Section d'investissement

La comparaison de BP à BP s'effectue après neutralisation des écritures d'ordre constatant le refinancement du prêt DEXIA, déjà mentionné (voir supra § 2), soit 9 528 K € (CRD du prêt quitté et du nouveau prêt). Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes.

#### 3.1 Vue d'ensemble – propositions de dépenses d'investissement

	BP 2015	BP 2016	Ecart	Evol%
2031. Etudes	30	24	-6	-20.00%
205. Logiciels	30	30	0	0.00%
2158. Pièces	368	400	32	8.70%
2182. Véhicules	0	0	0	
2183. Matériel informatique	0	33	33	
2313. Travaux	1 964	2 600	636	32.38%
<b>Total dépenses équipement</b>	<b>2 392</b>	<b>3 087</b>	<b>695</b>	<b>29.06%</b>
1641. Remboursement dette en capital	1 350	1 775	425	31.48%
020. Dépenses imprévues	0	181	181	
<b>Total dépenses financières</b>	<b>1 350</b>	<b>1 956</b>	<b>606</b>	<b>44.89%</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 742</b>	<b>5 043</b>	<b>1 301</b>	<b>34.77%</b>
001. Déficit reporté	1 795	2 115	320	17.83%
<b>Total budget</b>	<b>5 537</b>	<b>7 158</b>	<b>1 621</b>	<b>29.28%</b>

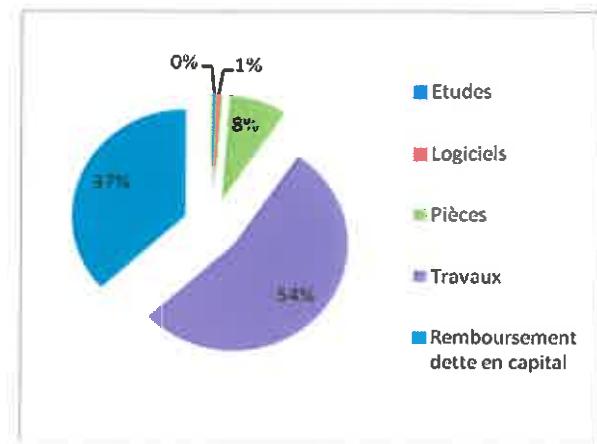
*Evolution des dépenses d'investissement en K € par poste, de BP à BP*

Le budget d'investissement 2016 est en forte progression, sous le double effet :

- d'un programme d'investissement ambitieux porté à 3 M € pour l'exercice, soit une hausse de 29 % par rapport à 2015 (+ 695 K €)
- d'un remboursement de la dette en capital en hausse (425 K € soit près de 31.50%), sous l'effet d'un profil de dette à amortissement progressif

Il est réservé une enveloppe de 181 K € (3.59% des dépenses réelles) au titre des dépenses imprévues (c/20), pour pallier tout aléa qui surviendrait en cours d'exercice.

Les comptes de dépenses imprévues font l'objet d'une législation particulière et leur utilisation est limitée par les articles L 2322-1 et L 2322-2 du CGCT. Le crédit inscrit ne peut être supérieur à 7.5% des dépenses prévisionnelles de la section, ni donner lieu à financement par l'emprunt



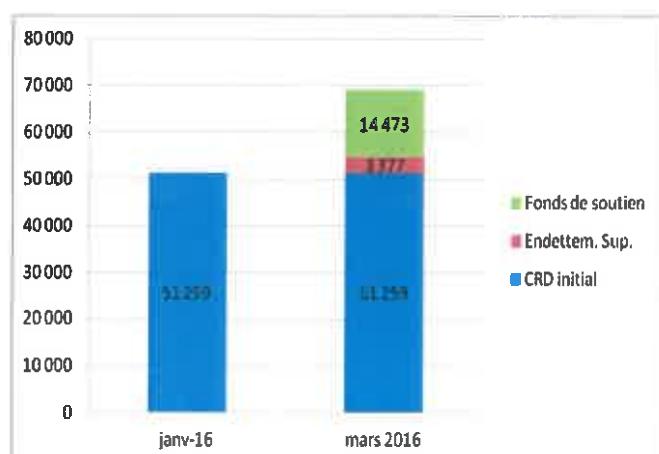
*Ventilation des dépenses réelles d'investissement*

S'agissant du remboursement de la dette en capital, les réaménagements intervenus dans le cadre du fonds de soutien ont eu pour effet une augmentation mécanique du capital restant dû.

Soit de 51 259 K € au 01/01/2016 à 69 109 K € au 01/03/2016.

De cet encours doit être déduite la créance du syndicat sur l'Etat, via le fonds de soutien dont l'objet est précisément de compenser budgétairement les effets liés aux montants des IRA à rembourser.

Le SERTRID reste dans l'attente de la signature de la convention avec le Préfet, qui actera le montant définitif de l'aide octroyée. A titre d'anticipation, cette aide a pu être estimée à 14 473 K €. L'endettement supplémentaire effectif de l'opération ressortirait ainsi à environ 3 377 K € sur la durée résiduelle du prêt, soit 25 ans.



*Décomposition du CRD*

Comme précisé lors du rapport d'information annuel sur l'état de la dette, le décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien, permet de déduire de l'encours de la dette le montant de la créance restant à percevoir du fonds de soutien. Les ratios concernés sont : encours de la dette/population, encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement.

Cette modification s'appliquera dès l'adoption des budgets 2016 et le vote des comptes administratifs liés à l'exercice 2015, pour les données synthétiques présentées en annexe des documents budgétaires.

### 3.2 Détail par poste

Les postes d'investissement « techniques » se présentent comme suit :

Voiries et circulation	66
Bâtiments et infra	516
Réception	56
Fours	515
Chaudières	785
Traitements des fumées	464
Communs	25
Eau-Vapeur	172
Électricité	52
Mâchefers	79
Efficacité énergétique	120
Réseau de chaleur	180
	<b>3 030</b>

*En K €*

### 3.3 Recettes d'investissement

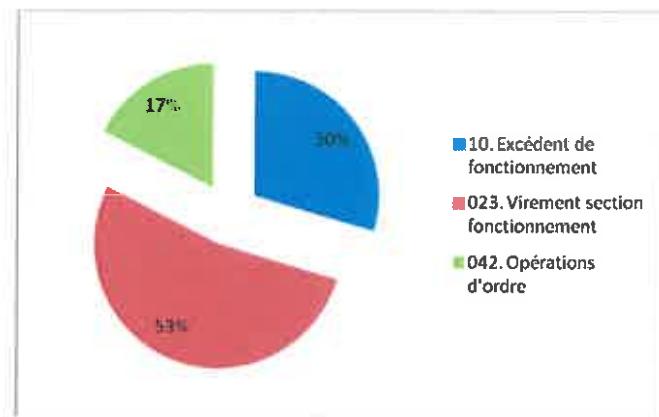
L'exercice 2016 est exclusif de tout recours à l'emprunt.

	BP 2015	BP 2016	Ecart	Evol°
13. Subventions	7	0	-7	-100.00%
10. Excédent de fonctionnement	1 795	2 123	328	18.27%
16. Emprunts	0	0	0	0.00%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 802</b>	<b>2 123</b>	<b>321</b>	<b>17.81%</b>
023. Virement section fonctionnement	3 172	3 788	616	19.42%
042. Opérations d'ordre	563	1 255	692	122.91%
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>3 735</b>	<b>5 043</b>	<b>1 308</b>	<b>35.02%</b>
<b>Total budget</b>	<b>5 537</b>	<b>7 166</b>	<b>1 629</b>	<b>29.42%</b>

*Evolution des dépenses en K € par poste, de BP à BP*

En l'état actuel d'avancement du projet réseau de chaleur, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'ADEME, pour l'étude de faisabilité. D'autres demandes seront effectuées, après restitution de l'étude et prise de décision quant à la concrétisation du dossier. Rappelons que seules peuvent donner lieu à inscription budgétaire les subventions ayant fait l'objet d'une notification.

Le financement des dépenses d'investissement est ainsi réalisé en totalité sur fonds propres :



*Ventilation des recettes d'investissement*

Le SERTRID maintient sa ligne directrice de désendettement, sans contraindre les investissements nécessaires au maintien du niveau de performance des installations, préservant ainsi les capacités de développement du syndicat.

#### 4. Autres éléments de présentation

Les éléments financiers concernant les déchets verts sont extraits du budget général. Ils s'appuient sur les conditions économiques du marché de prestation (19.25 € la tonne traitée, 85 € le transport), sur la facturation à 60 € la tonne, maintenue inchangée pour 2016 et sur les orientations déjà actées (investissement et maintenance).

Sur la base d'un gisement de 15 000 tonnes, le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes
Prestation de service	599 680.00 €	Facturation du service : 900 000.00 €
Location de bennes	900.00 €	
Achat de bennes (4)	15 000.00 €	
Maintenance bennes 1 <sup>ère</sup> tranche	15 000.00 €	
Frais de structure (8.5%)	53 599.30 €	
Affectation budget	215 820.70 €	
	<b>900 000.00 €</b>	<b>900 000.00 €</b>

La présentation du budget primitif ne suscite pas de question en tant que telle.

A l'issue de celle-ci, les échanges portent en premier lieu sur le projet de réseau de chaleur (montant de l'investissement, dimensionnement, retour sur investissement, portage), à l'initiative des représentants du SICTOM (MM MIESCH et FLOTAT) et de la CCST (Monsieur LOCATELLI).

Monsieur le Président et Monsieur REY mettent l'accent sur l'approche prudentielle de la démarche, qui se veut réaliste et en hypothèse basse par rapport aux tonnages disponibles. Le SERTRID travaille d'abord sur un projet de proximité qui soit viable.

En second lieu, Monsieur VALLAT fait part de sa réflexion concernant l'économie générale de ce budget. Il met en perspective l'augmentation tarifaire de 7%, les difficultés financières des ménages et un report qui, selon lui, aurait pu permettre d'éviter l'augmentation. Il

considère qu'il n'est pas raisonnable d'investir autant, dans un contexte où le discours du Président lui paraît de surcroît ambigu.

Monsieur le Président répond que son discours a été mal interprété. Pour ce qui est des investissements, il faut les réaliser tant que les ressources sont disponibles, cela sera moins évident en 2017, d'où l'effort particulier de cette année.

Monsieur VALLAT observe que la dette aurait pu être partiellement remboursée mais qu'il n'en a rien été.

Monsieur REY rappelle que la feuille de route a déjà été arbitrée en ce qui concerne les investissements. Il souligne que les élus en responsabilité font le nécessaire pour le bon fonctionnement des installations, tout simplement.

En troisième lieu, Monsieur LOCATELLI revient sur les tarifs des extérieurs, considérant que ceux-ci devraient couvrir les charges fixes.

Monsieur le Président rappelle simplement, sur cette question, la part des extérieurs dans les recettes globales du syndicat, ainsi que la concurrence, à nouveau sensible, des centres d'enfouissement.

Le débat revient enfin, en dernier lieu, sur la thématique déchets verts qui avait suivi la présentation du compte administratif. Le refus de modification des statuts, porté par deux des trois entités, revient dans les propos.

Monsieur SENGLER considère inélégant de faire voter la modification des statuts alors que le dossier n'a pas été préalablement débattu dans son intégralité. Il n'est pas selon lui incohérent de voter dans un sens au SERTRID, et dans un autre au SICTOM. C'est le propre de la démocratie que chaque assemblée puisse se déterminer librement.

Monsieur le Président fait savoir qu'il apprécie modérément le grief : les entités ont validé des principes et s'inscrivent ensuite à rebours de ceux-ci. Si l'objectif de certains est d'arrêter la collecte des déchets végétaux dans sa forme actuelle, il les invite à en faire part.

Monsieur GRISEY intervient en réaction à la tenue de l'assemblée et à l'absence, physique et dans les débats, des représentants de la CAB. Il s'étonne que la CAB soit si peu présente, alors que son représentant au SERTRID est mis en difficulté, et que seules les entités minoritaires portent l'échange et le débat au sein du Comité Syndical.

Pour lui, être élu, c'est être présent et s'engager, ce qu'il fait malgré les contraintes de son agenda professionnel. Sur les dossiers budgétaires de l'ordre du jour, il estime qu'il devrait y avoir une mobilisation maximale. En réponse à cette forme d'absentéisme, Monsieur GRISEY précise qu'il s'abstiendra lors du vote du budget.

Monsieur BRUCKERT indique qu'il en fera de même.

Monsieur CUENIN prend la parole en tant que représentant de la CAB, en réponse aux propos tenus. Il souligne qu'il n'y a pas de problème dans la gestion des déchets verts dans sa commune, et qu'il est de bon sens de travailler avec les communes voisines pour trouver des solutions de gestion des sites, en bonne intelligence. Il n'a pas attendu les discussions de ce soir pour privilégier le travailler ensemble.

La proposition de budget primitif ainsi exposée est mise aux voix, après le départ de Mme. Marie ROCHELINE DE LEMPDES qui a quitté la séance entre-temps.

Les résultats sont les suivants :

- votants : 15 (quinze)
- nombre de voix pour : 10 (dix)
- nombre de voix contre : 0 (zéro)
- abstentions : 5 (cinq) MM. André HELLE, Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT, Hervé GRISEY, Luc SENGLER

**Le Comité Syndical :**

- **ADOPTE le vote du budget primitif 2016, équilibré comme suit :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
<b>Dépenses</b>	14 741 789 €	16 702 777 €	31 444 566 €
<b>Recettes</b>	14 741 789 €	16 702 777 €	31 444 566 €

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 29 mars 2016, ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 5 AVR. 2016**

**conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Dépôt en Préfecture le - 5 AVR. 2016**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Bourogne, le 5 avril 2016

Le Président

Olivier DEROUY

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*

Préfecture du Terr. de Belfort

- 5 AVR. 2016

Service Courrier